

Image not found or type unknown



Vice de forme amende : Nom et immatriculation erronés

Par **Max78**, le **18/12/2016** à **14:58**

Bonjour,rrnrnJe me suis fais arrêter il y a deux semaines par la gendarmerie pour excès de vitesse. J'ai reçu l'amende chez moi, cependant le nom n'est pas le bon et l'immatriculation n'est pas la bonne. Suis-je dans mon droit en ne répondant pas au courrier ? Ou dois-je la contester pour vice de forme ?rrnrnMerci d'avance,rrnrnBonne journée.